

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^o 2022-04

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, que le conseil de ladite Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 6 juin 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2022-04 : RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG 10

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Nicole Domingue
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le treizième jour du mois de juin 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Directrice générale/greffière-trésorière